

force armée. De plus, il les invite à lui faire savoir, dans l'espace de trois jours, s'ils sont prêts à exécuter cet ordre.

Trieste, 25 octobre.  
Les lettres de Shanghai du 4 septembre, confirment la nouvelle que le royaume d'Uli, dans la Tartarie occidentale, s'est détaché de l'empire chinois. Les insurgés sont commandés par le fils de Chiangkung, lui-même chef célèbre d'insurgés.

Un meeting important a eu lieu à Shanghai dans le local de la chambre de commerce. Ce meeting a exprimé sa désapprobation de la manière dont le traité de Trenton est exécuté.  
Les nouvelles du Japon annoncent que tout y est tranquille.

Marseille, 25 octobre.  
Les lettres de Rome du 22 octobre disent que la veille M. de Mérode a fait ses adieux aux employés de son ministère. Il avait reçu le 20 un message du secrétaire d'Etat qui le décharge du portefeuille des Armes pour cause de santé M. de Mérode s'adressant aux employés de son ministère a parlé avec beaucoup d'émotion des accusations des journaux contre lui. On assure que M. de Mérode ne songe pas à quitter Rome en ce moment.

Marseille, 25 octobre.  
Les lettres de Constantinople du 18 portent :  
On assure que Fuad-Pacha doit charger le gouverneur de Damas, son ancien auxiliaire en Syrie, de la direction des domaines du clergé. Il est question de changer le Scheik-Ül-Islam et de reprendre à nouveau la question des biens des mosquées.  
Les affaires commerciales sont paralysées par suite du manque de numéraire. Daoud Pacha quitte Constantinople aujourd'hui 18, pour aller reprendre son poste dans le Liban.

### CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE.

Le choléra s'est déclaré dans une famille de Roubaix dont quelques membres ont été atteints. Il n'y a eu que ce cas isolé, qui s'est produit samedi dernier. On n'en avait informé, mais la maladie n'ayant pas présenté les caractères d'un danger public nous avons cru prudent de ne pas faire naître des craintes qu'on exagère si facilement aujourd'hui.

Les renseignements qui nous ont été donnés nous prouvent que les malades qui ont succombé n'avaient pas réclamé des secours en temps opportun.  
Toutes les mesures que commandait la prudence ont été prises par l'administration municipale d'accord avec l'administration des hospices et cela avant même l'admission d'un seul cholérique à l'hôpital. Des services spéciaux ont été établis dans le but d'organiser promptement et efficacement les secours si les circonstances l'exigeaient. Jusqu'ici, l'état sanitaire est très bon.

### EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

Le comité local pour l'Exposition universelle de 1867 a l'honneur de rappeler à Messieurs les industriels de Roubaix que le délai accordé pour l'inscription des exposants doit expirer le 31 de ce mois. Toutes les demandes d'admission doivent être adressées avant cette époque, soit à la préfecture du Nord, soit à la mairie de Roubaix. Tout le monde reconnaît qu'il y a un intérêt immense pour cette ville à ce que toute sa fabrique se présente aussi complète que possible dans cette exhibition solennelle. On comprend ainsi que pour obtenir un emplacement qui réponde à l'importance de nos produits, il faut que le nombre des exposants leur donne droit à une considération toute particulière.

Il est bon de remarquer, d'ailleurs, que le fait d'une demande d'admission ne constitue pas une charge obligatoire pour l'industriel que la fait et que si, pour un motif quelconque, il se trouvait empêché de

prendre part à l'Exposition, il conserve toujours le droit de renoncer à la place qu'il aurait obtenue.

Le comité invite donc de la manière la plus pressante toutes les personnes dont les produits sont susceptibles de figurer à l'Exposition de 1867, à se hâter de faire connaître leur intention.

Les membres du Comité, ERNOULT-BAYART, président, WATTINE-BOSSUT, CONSTANTIN DESCAT, LOUIS LE-FEVRE, HENRI DELATRE père, HENRI TERNYNCK, HENRI BOSSUT, LESTIENNE.

Roubaix, 26 octobre 1865.

Le Comité départemental du Nord a reçu de la Commission impériale la communication suivante qu'elle s'empresse de porter à la connaissance des intéressés :

« Indépendamment des instruments spéciaux aux ouvriers chefs de métier, la classe 95 du 10<sup>e</sup> groupe comprend encore les travaux manuels, où se manifestent avec un caractère particulier d'excellence, la dextérité, l'intelligence ou le goût de l'ouvrier, et ceux qui, par diverses causes, ont le mieux résisté jusqu'à l'époque actuelle à la concurrence des machines.

Le Comité d'admission de cette classe croit devoir appeler dès aujourd'hui l'attention des intéressés sur la seconde partie de sa tâche, c'est-à-dire sur la représentation des travaux manuels qui viennent d'être définis.

Dans les Expositions précédentes, on n'avait pas distingué avec assez de netteté la part qui revient à la main et à la machine dans la production générale. Pour beaucoup d'industries, le travail manuel lutte encore avec le travail mécanique. S'il est vaincu sur certains points, il résiste sur d'autres, et l'empêche pour toutes les élaborations qui exigent du goût, le sentiment artistique ou quelque aptitude spéciale.

C'est ce rôle encore considérable du travail manuel, c'est cette puissance de l'intelligence de l'ouvrier servie par la dextérité de ses organes, c'est ce domaine interdit aux machines qu'il s'agit de mettre en lumière dans la classe 95. Aussi le Comité d'admission fait-il appel aux fabricants, aux artistes et aux ouvriers qui, par une mise en œuvre habile et ingénieuse, sont en état de montrer le travail manuel sous sa forme la plus saisissante, à tous ceux enfin qui pourront, par les procédés spéciaux à leur industrie, produire en peu de temps sous les yeux même du public des résultats de nature à l'instruire et à l'intéresser.

A titre d'exemple, le Comité peut citer les travaux exécutés par les ouvriers ou artistes ci-après désignés :

Eventailistes ; dentellières ; ouvriers en fleurs artificielles, feuillages, fruits ; ouvriers en sparterie fine et vannerie ; passementiers ; artistes en métaux repoussés ; artistes en mosaïque ; modeleurs ; graveurs sur verre, pierres fines, camées ; guillocheurs ; tailleurs de cristaux ; tourneurs en bois, os, ivoire, métaux ; compositeurs d'imprimerie et metteurs en train ; ouvriers en poterie, en faïence ; verriers ; émailleurs ; filigranistes ; mouleurs.

Cette liste, où l'on n'a compris, à titre d'exemple, qu'un petit nombre de professions, suffit cependant pour indiquer la voie dans laquelle doivent être recherchées les industries qu'il peut-être intéressant de représenter en action devant les visiteurs de l'Exposition de 1867.

Les communications relatives à cette Exposition du travail manuel devront être adressées au Secrétariat du Comité départemental, à la Préfecture.

A l'occasion de l'Exposition universelle

qui doit avoir lieu en 1867, MM. les exposants sont prévenus que LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, voulant se réserver d'avance une entière liberté de choix, refuseront d'acquiescer tous les objets qui auront été marqués à leur chiffre sans leur consentement. (Moniteur)

On nous prie d'insérer le rapport suivant qui vient d'être présenté à la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Roubaix.

Nous n'avons pas mission de défendre l'auteur de la lettre non signée qui a paru dans le Journal de Roubaix ; mais nous nous permettrons de trouver un peu dans les termes employés à son égard dans le rapport. Les plaintes formulées dans sa lettre ont été prises au sérieux, puisqu'elles ont attiré l'attention de la Chambre consultative et provoqué des expériences dont on constate aujourd'hui les excellents résultats.

J. REBOUX.

Roubaix, le 21 octobre 1865.

Messieurs les Président et Membres de la Chambre consultative des Arts et Manufactures.

Il y a trois mois, MM. les principaux teinturiers de Roubaix, prenant au sérieux une lettre non signée, publiée par un journal de la localité, priaient la Chambre consultative de prendre l'initiative d'une étude approfondie sur les teintures et apprêts de l'article dit Orléans.

L'auteur de la lettre, frappé comme nous tous de la quantité énorme et régulière des importations des orléans noirs anglais, alors que, mécontents et inquiets, nous cherchons en vain le moyen de le produire grandement, l'auteur prétendait que la cause de notre infériorité comme production et concurrence provenait exclusivement de l'imperfection ou de l'insuffisance des teintures et apprêts de cet article par les teinturiers du pays.

Cette assertion aussitôt relevée que formulée MM. Alf. Motte et C<sup>e</sup>, Descat frères et Hannart frères offrirent généreusement à la Chambre consultative de faire tous les frais des essais nécessaires pour éclairer l'opinion publique sur ce sujet et prouver à tous, fabricants et négociants, que cette accusation ne renfermait qu'une erreur dont ils ne devaient, dont ils ne voulaient pas être les victimes.

Jaloux de tout ce qui peut contribuer au succès de notre industrie, la Chambre consultative accepta avec empressement l'offre de MM. les teinturiers.

Une commission fut nommée pour procéder à ces études. Elle s'empresse aujourd'hui de venir vous rendre compte de ses travaux, regrettant de n'avoir pu le faire plus tôt, empêchée qu'elle en était par les lenteurs inévitables des transports, douanes, etc.

Se conformant au désir des pétitionnaires, la commission, par l'un de ses membres, fit acheter à Bradford, chez Lund, l'un des meilleurs faiseurs, 30 coupes en trois qualités d'Orléans écru, destinées pour noir ; six coupes en trois qualités, soit deux coupes par chaque qualité, furent distribuées aux trois teinturiers du pays, MM. Descat, Motte et Hannart, et autant aux deux meilleurs teinturiers anglais MM. Ripley, de Bradford, et M. Kirck, d'Halifax.

En même temps, pareil nombre de coupes d'Orléans écru français en trois qualités étaient achetées pour être distribuées de même façon et par quantités égales aux deux meilleurs teinturiers anglais et aux trois teinturiers français.

Il y avait donc de la sorte, dans les

deux pays, essai comparatif et simultané des productions anglaises et françaises sur trois qualités différentes de prix et de finesse.

C'est le résultat de ces essais comparatifs que nous venons de juger, et la Chambre s'accordera, nous l'espérons, à reconnaître avec nous que ces moyens étaient parfaitement suffisants pour formuler une opinion sérieuse et définitive sur cette question si intéressante.

Comprenant toute la délicatesse et l'importance de son mandat, votre commission s'est efforcée de le remplir aussi consciencieusement que rigoureusement.  
Aussi n'est-ce qu'après un examen bien sévère qu'elle vient vous formuler son opinion, satisfaite d'avoir trouvé parmi tous ses membres une unanimité complète et sans aucune arrière-pensée.

Elle n'hésite donc pas à dire, et elle se trouve heureuse de pouvoir le constater publiquement, que, parmi les essais comparatifs exposés devant ses yeux, bon nombre d'entre eux sont tout aussi bons, parfois même meilleurs, que les coupes similaires traitées par les deux meilleurs teinturiers anglais.

Elle ajoute surtout que l'ensemble des essais produits par nos teinturiers français ne met nullement en doute le succès de l'article orléans comme teinture et apprêt en noir, ainsi que le faisait craindre l'auteur anonyme de la lettre.

Effectivement, la commission a trouvé plus ou moins, dans l'ensemble des coupes traitées à Roubaix, les qualités essentielles du traitement anglais, c'est-à-dire la souplesse, la main, le brillant, l'uni de la teinture et le choix du noir.

Elle constate que ces résultats avaient été obtenus non d'une manière absolue par toutes les coupes soumises à son examen, car il se trouvait des différences caractérisées dans le traitement de chacun de nos teinturiers, et nous laissons au public intéressé le soin d'apprécier celui qui peut lui convenir le mieux, mais elle a constaté que ces résultats avaient été obtenus d'une manière générale et assez satisfaisante pour nous donner toute sécurité sur la réussite de ce traitement à Roubaix.

Il peut être vrai d'ajouter que le passe ne nous a pas toujours donné la même satisfaction, et que le genre si différent du tissu orléans français, ainsi que les petites quantités relatives qu'il s'en produit, créent à nos teinturiers des difficultés toutes exceptionnelles ; mais honneur oblige, et nous sommes convaincus qu'ils sauront faire face, dans la pratique générale, aux difficultés qui leur incomberaient.

Les faits viennent de parler.

Tel est, Monsieur le Président, l'avis sincère de votre commission.

Nous n'avons pas ici à compliquer cette étude d'appréciations sur le mérite personnel plus ou moins grand de nos teinturiers, pas plus qu'à nous étendre sur la différence constitutive des orléans français ou anglais comme genre et prix, d'autant plus que l'article français trouve sa raison d'être par la consommation qu'on en fait ; notre mission se bornait simplement à cette question de teinture et d'apprêts ; elle se trouve donc terminée.

Mais pour laisser chacun libre de toute appréciation, la commission a obtenu de faire exposer pendant quinze jours au salon blanc de l'Hôtel-de-Ville toutes les coupes qui ont servi à ces travaux comparatifs.

De cette exposition, chacun tirera les conséquences que les faits lui suggéreront.

Nous désirons vivement, Monsieur le Président, que ces efforts ne soient point pour Roubaix sans résultat, qu'ils soient, au contraire, un guide et un encouragement à ceux qui voudront essayer la lutte, quelle qu'elle soit, pour créer cette série d'articles unis, si difficiles à bien réussir, tels que l'Orléans, le Linos, le Mohair, mais d'une acquisition si désirable et si nécessaire comme base solide

des grandes industries et sans lesquelles il n'est pas d'avenir certain ni prospère pour notre pays.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Rapporteur,

JULES DELATRE.

Les membres de la commission,

L. ECKMAN,  
C. DESCAT,  
H. TOULMONDE-NOLLET,  
François ROI SHEL.

La Chambre de Commerce de Lille se réunira le vendredi 27 de ce mois à 7 heures du soir.

L'ordre du jour de cette séance comprend les objets suivants :

1<sup>o</sup> Consulat de Bombay, renseignements à fournir.  
2<sup>o</sup> Service des quais de la Dòule dans l'enceinte de la ville de Lille.  
3<sup>o</sup> Rapports et objets divers.

Un de nos abonnés, qui habite la rue de l'Homelet, nous prie d'être l'écho des plaintes qui s'élèvent parmi les propriétaires de ladite rue où les maisons sont inondées ; il nous fait remarquer qu'il a suffi de quelques jours de pluie pour occasionner cet état de choses qu'on eût pu éviter en construisant un aqueduc.

Ces plaintes quoique fondées, ne sauraient sans injustice être dirigées contre l'administration municipale qui a fait proposer aux intéressés des conditions acceptables pour la construction d'un aqueduc.

La proposition a déjà reçu un certain nombre d'adhésions et il est regrettable qu'on n'ait pu obtenir celles de tous les propriétaires, car, dans ce cas, l'aqueduc eût été construit immédiatement, la rue aigüe sur une largeur de douze mètres et reconstruite par la ville aurait l'avantage d'être éclairée au gaz.

Il est du reste incompréhensible que cette rue, pavée depuis dix-sept ans, n'ait pas encore été canalisée par l'administration du gaz ; il y a là un mauvais vouloir dont nous faisons juge le public.

Le lundi soir ont eu lieu à Lille — avec un succès qui a stupéfait tous les assistants — les expériences de l'Extincteur des incendies.

Une foule énorme s'était portée sur la place du concert, dont toutes les parties libres étaient occupées ; les fenêtres des maisons étaient aussi garnies de curieux.

L'administration municipale, les membres du conseil, une foule de notabilités industrielles, tout le corps d'officiers des pompiers, se trouvaient réunis autour des appareils de démonstration. M. Violette, adjoint, avait été désigné par M. le Maire, comme plus spécialement chargé de suivre les expériences.

En a été fait trois successifs. A la première, une palissade de deux mètres de hauteur et autant de hauteur, évêtuée de fagots qu'on avait arrosés de goudron liquide et de pétrole, a été enflammée.

Lorsque le feu eut pris toute l'intensité que de telles dispositions comportent, l'homme chargé d'un appareil contenant cinq litres de liquide saturé, reçut l'ordre d'agir ; il dirigea le jet latéralement et de bas en haut, comme badigeonnant avec un pinceau ; en moins d'une minute, il n'y avait plus trace de feu !

Des applaudissements unanimes saluèrent un résultat si étonnant.

La seconde expérience eut lieu sur une autre palissade disposée de même, mais plus large, plus haute et plus épaisse. Après l'ordre de M. Violette, on laissa le feu agir plus longtemps ; il était si intense qu'on dut s'éloigner. Au signal donné, l'homme dirigea le jet de bas en haut, par colonnes successives. Chose non

Emma les honneurs de la maison. La jeune dansa, puis on s'assit sur l'herbe et on organisa des jeux de société.  
L'un de ces jeux consistait à donner à chaque personne un mot différent, qui devait lui fournir matière à un récit, une réflexion ou une citation quelconque, en vers ou en prose. Une dame eut le mot : *rose blanche*, Carlos Marsange le mot : *patrie*. Le tour d'Hélène arriva le dernier. Abîmée dans ses rêveries, elle ne paraissait pas avoir suivi la marche du jeu.  
« Eh bien, lui cria Emma, qui le dirigeait, que va l'inspirer le souvenir ? »  
Hélène se leva, le regard distrait, écarta lentement ses cheveux de son front et s'approcha de Mme Dalbray. D'une voix mélodieuse, elle improvisa quelques vers. On eût dit qu'ils s'échappaient de ses lèvres sans qu'elle en eût conscience. Les rires et les plaisanteries s'étaient tus, on écoutait dans une muette surprise. La plupart des assistants crurent qu'elle récitait une pièce apprise par cœur, mais quelques-uns, plus clairvoyants, s'aperçurent bien que son âme seule lui dictait ces poétiques paroles, car elles étaient adressées à Sophie et tout imprégnées des souvenirs de l'enfance d'Hélène et de la mémoire de sa mère.  
Quand elle eut fini, elle resta debout et immobile devant sa tante, son regard rêveur fixé sur elle, et ne songeant pas à son nombreux auditoire.  
« Merci, mon enfant ! » dit Mme Dalbray, qui se leva et déposa un baiser sur le front de sa fille adoptive.  
Alors on s'empressa autour d'Hélène, on la combla de louanges, qui la rappelèrent au sentiment de la réalité. Elle rougit et baissa la tête avec une confusion et un embarras manifestes. Sa tante eut pitié

d'elle et proposa une promenade. Aussitôt Carlos Marsange offrit le bras à Mme Dalbray.  
« Les vers que vient de retentir Mlle votre nièce étaient-ils composés pour la circonstance ? » lui demanda-t-il.  
« Pas le moins du monde. Hélène a l'avantage ou le malheur, comme vous voudrez, d'être improvisatrice.  
« C'est un talent que l'on ne rencontre d'ordinaire que chez les méridionaux. Mais je n'appelle pas improviser ce que vient de faire Mlle Hélène. N'a-t-elle pas eu une demi-heure devant elle pour composer ces huit ou dix vers ?  
« Si je ne m'étais fait une loi d'encourager le moins possible le penchant de cette jeune imagination à s'exhaler, je vous prierais, Monsieur, de proposer à Hélène un sujet quelconque, et elle vous surprendrait par sa facilité d'improvisation.  
« Ah ! faites une exception et permettez-moi d'admirer un prodige dont j'ai beaucoup entendu parler, mais auquel je n'ai jamais cru.  
« Pas ce soir. Elle n'y consentirait pas devant tout ce monde.  
« Mais elle vient d'improviser.  
« Elle oublie, dans ce moment-là, que nous n'étions pas seules. Vous doutez ? Vous n'avez pas étudié comme moi cette étrange nature. Je vous promets un échantillon de son talent pour la première fois que vous viendrez nous voir.  
Les visiteurs s'étaient retirés. Mme Dalbray et sa nièce se trouvaient seules au salon. Hélène avait passé le bras autour du cou de Sophie et posé la tête sur son épaule.

« Tu ne parais pas contente ce soir, Hélène.  
« Je ne le suis pas non plus. Un trouble singulier s'empara de moi chaque fois que je m'oublie et que je me laisse entraîner par l'imagination, comme aujourd'hui.  
« Je croyais que ces extases te rendaient heureuse.  
« Oui, pour le moment ; mais après je me retrouve si seule, j'éprouve au cœur un si grand vide !  
« Un vide ! quand tu aimes !  
« Hélas ! oui, ma bonne tante. Pourquoi ne suis-je pas semblable aux autres jeunes filles ? dit Hélène en soupirant.  
« Parce que le ciel t'a douée plus richement et plus pauvrement à la fois. Mais sois-tu bien, Hélène, que tu aimes M. Ochard avec la tête, et non point avec le cœur ? Prends garde, ma fille. Si tu allais découvrir un jour que tu es abusée sur tes sentiments, et cela quand tu serais liée pour la vie à un homme que tu n'aimerais point !  
« J'ai bien sondé mon cœur. Je ne comprends pas ces impressions violentes, ces sentiments passionnés, bouillants, auxquels on donne le nom d'amour. L'éducation que j'ai reçue de ma mère et de vous m'a préservée de toute exagération. Mais j'ai pour Albert un attachement solide, sincère et sérieux, qui suffira, je l'espère, à son bonheur et au mien.  
« Dieu veuille que tu ne te fasses point illusion, et que cette vicivité de sentiments que ta mère et moi nous avons combattue, ne se réveille pas un jour !  
« Soyez tranquille, ma tante, vous avez donné à mes passions un frein et à mon cœur un guide sûr : la crainte de Dieu.  
« Sophie t'embrassa avec attendrisse-

ment, en la remerciant de ces paroles.  
Le lendemain matin, Emma entra dans la chambre d'Hélène pendant la toilette de sa cousine.  
« Comment trouves-tu M. Carlos Marsange ? lui demanda-t-elle sans préambule. Que te semble de sa figure ?  
« Elle ne me plaît guère. Il est pratique laid.  
« Extrêmement laid, veux-tu dire.  
« Tu exagères, Emma.  
« Certes non, il a le teint bronzé, des cheveux d'un noir bleuâtre, un nez recourbé comme un bec d'oiseau de proie, la bouche énorme.  
« Mais de belles dents et un bon sourire.  
« Des yeux comme des meurtrières armées de bouches de canons.  
« De beaux yeux noirs, intelligents et doux.  
« Ne parlons plus de sa figure. Tu me feras de la morale, tu me diras qu'il ne faut pas juger des gens sur la mine. Mais ses manières ?  
« Je les ai trouvées agréables. Il s'exprime bien, il a une physionomie bienveillante.  
« C'est possible ; mais il m'a déplu à moi. Il m'a même fâchée tout de bon. Figure-toi qu'il a pris ton improvisation pour une pièce apprise par cœur. Et puis, je l'ai entendu dire à son oncle que tu as une figure sans âme. Sans âme ! toi qui es la meilleure personne que je connaisse !  
« Calme-toi. Chacun a le droit d'exprimer son opinion sur l'extérieur d'autrui. Et tu m'aimes trop, ma chère Emma, pour juger du mien sans prévention. »

revint à l'abbaye et réclama de Mme Dalbray l'exécution de sa promesse. Aussitôt Sophie pria sa nièce d'improviser.  
« Sur quel sujet ? demanda Hélène, qui se leva en rougissant.  
« M. Marsange va t'en indiquer un. »  
Hélène regarda Carlos, qui la considérait avec curiosité. Surpris de ne rencontrer chez elle ni hésitation ni trouble, il lui dit en souriant :  
« Vous m'oublieriez, mademoiselle, si vous étiez assez bonne pour improviser quelque chose sur le Doute. »  
Hélène fit un signe de tête affirmatif, ferma les yeux et resta ainsi quelques minutes immobile. Puis avec lenteur d'abord et bientôt plus rapidement, elle déplaça en quelques vers le malheur de l'homme qui doute et la nuit qui pèse sur son âme. Elle énuméra ensuite tout ce qui devrait lui parler au cœur, ranimer sa foi et le ramener vers Dieu. Elle eut des accents pleins de véritable poésie et de brûlante émotion ; elle captiva, elle entraîna ses auditeurs, ravis bon gré mal gré.  
Carlos ne l'avait pas quittée des yeux une seconde. Le visage d'Hélène changeait de moment en moment. D'abord il tenait ses regards fixés sur M. Marsange sans paraître le voir. Peu à peu ils s'animaient, le coloris de ses joues fit place à une pâleur de marbre, et un sincère enthousiasme éclata dans son œil quand elle parla de la bonté de Dieu et de la grandeur de ses œuvres.

(La suite au prochain numéro.)

A quelques jours de là, Carlos Marsange